



BILAN DE LA CONCERTATION

Mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation

Déclaration de projet et mise en compatibilité
du PLU de Bordeaux Métropole pour le projet
BAHIA à Talence

8 juin 2018



Sommaire

I.	Introduction	p.2
II.	Le contexte de mise en œuvre de la concertation	p.3
	A. La procédure de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une déclaration de projet	p.3
	B. Les grands principes de la concertation	p.4
III.	Les outils de la concertation	p.6
	A. Les moyens d'information	p.6
	B. Les moyens d'expression	p.7
IV.	Synthèse des principales remarques faites au cours de la concertation et des recommandation de la garante	p.10
	A. Etat des lieux statistiques	p.10
	B. Synthèse du contenu des contributions	p.10
	C. Synthèse des recommandations de la garante	p.14
V.	Les mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation	p.14

I. Introduction

Le partenariat BAHIA est un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens, créé en 2012, fruit de l'union entre la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué (HIARP) situés dans la zone sud de Bordeaux Métropole. Ce partenariat a abouti à un projet médical civilo-militaire de regroupement des activités sur un site unique. Ainsi, il est prévu de réaménager le site de Bagatelle afin de recevoir l'activité de l'HIARP.

Ce projet médical, dénommé « projet BAHIA », prendrait la forme d'un pôle sanitaire ancré sur son territoire permettant l'accès aux soins de qualité pour tous.

Les principaux objectifs recherchés par BAHIA dans la poursuite du projet :

- Proposer une offre de soins performante dans le secteur sud de l'agglomération en fusionnant les plateaux médico-techniques des deux structures existantes,
- Réorganiser les entrées et les circuits dans le site,
- Concevoir des locaux adaptés à leur usage et capables de s'adapter aux évolutions futures,
- Mieux prendre en charge le handicap notamment par l'accessibilité aux bâtiments mais aussi en tenant compte de la multiplicité des handicaps,
- Rendre plus efficaces les fonctions administratives et logistiques.

Le projet BAHIA répond à un intérêt général s'agissant d'un équipement hospitalier qui va améliorer l'offre de soins dans une Métropole en croissance. Le projet répond notamment à un enjeu de santé, un enjeu de défense et un enjeu économique. La mise en œuvre du projet BAHIA, qui comprend la réalisation d'un programme de constructions et d'extension de l'existant sur le site de Bagatelle à Talence, nécessite une évolution du PLU.

En effet, des dysfonctionnements majeurs sont constatés. Le bâtiment central (Bât 24) est vétuste, mal isolé. Le clos-couvert et les réseaux sont en mauvais état. Le désenfumage est inexistant. De plus, le bâtiment ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les dépenses énergétiques sont importantes. Le plateau médico-technique actuel est satisfaisant. Cependant, certains locaux deviennent trop exigus au regard de l'activité et ne permettent pas la distinction des flux. Le bâtiment des hospitalisations est globalement fonctionnel, mais nécessite quelques restructurations légères. Les locaux tertiaires et logistiques sont insuffisants, certaines chambres ont été transformées en bureaux. Le service de chirurgie ambulatoire est éloigné du bloc opératoire.

Le PLU actuellement en vigueur contraint le projet du fait des prescriptions patrimoniales visant à préserver et mettre en valeur les bâtiments d'origine qui empêche de fait leur démolition. Compte tenu des dysfonctionnements évoqués ci-dessus, la conservation du bâtiment 24 apparaît peu compatible avec les objectifs de performance du projet BAHIA.

Dans le cadre du projet BAHIA, dont le site d'implantation est situé sur la commune membre de Talence, Bordeaux Métropole est l'autorité administrative qui se prononcera par une

déclaration de projet sur l'intérêt général de ce projet et sur l'approbation des évolutions du PLU nécessaires à sa réalisation. C'est donc Bordeaux Métropole qui mène la procédure de mise en compatibilité du PLU.

C'est dans ce cadre que la concertation préalable liée à la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une déclaration de projet relative au projet Bahia à Talence a été organisée par Bordeaux Métropole, en collaboration avec la ville de Talence. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'association des citoyens.

En effet il s'agit d'une concertation environnementale facultative. Bordeaux Métropole a donc volontairement fait le choix de mettre en œuvre une concertation maximale et fait appel à un garant désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP).

II. Le contexte de mise en œuvre de la concertation

A. La procédure de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une déclaration de projet

Par délibération du 24 novembre 2017, Bordeaux Métropole a prescrit la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet relative au projet Bahia à Talence.

L'article L300-6 du code de l'urbanisme prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de constructions.

Par ailleurs, lorsque les dispositions du PLU ne permettent pas la réalisation du projet d'intérêt général, une procédure de mise en compatibilité est prévue par les articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

Une évaluation environnementale portant sur les incidences sur l'environnement des évolutions du PLU nécessaires doit être réalisée et soumise à l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat. Le projet de mise en compatibilité du PLU fait également l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées. La déclaration de projet est soumise ensuite à enquête publique unique qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU. Elle est enfin approuvée par délibération du Conseil de la Métropole.

B. Les grands principes de la concertation dans le projet

a. Les objectifs et moyens envisagés dans la délibération

Dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la concertation prévue par le code de l'environnement à l'article L121-16.

Extrait de la délibération du 24/11/2017 :

1. Les objectifs de la concertation

Les objectifs poursuivis pour la mise en compatibilité du PLU sont de faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général BAHIA et d'assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat.

2. Les moyens et modalités envisagés

Cette concertation d'une durée de 3 semaines s'effectuera sous l'égide d'un garant en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement.

2.1. Pour informer

Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public sera mis à sa disposition à Bordeaux Métropole ainsi qu'à la Mairie de Talence aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les documents du dossier de concertation seront également disponibles sur le site internet dédié spécifiquement aux concertations menées par notre établissement public. (www.participation.bordeaux-metropole.fr)

Comme indiqué à l'article R121-20 du code de l'environnement, le dossier comportera :

- *les objectifs et caractéristiques principales du projet de mise en compatibilité du PLU en lien avec le projet BAHIA à Talence -le plan dont il découle soit l'extrait du PLU concerné,*
- *la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté -un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.*

Indépendamment de l'affichage de la délibération en mairie de Talence et à Bordeaux Métropole, celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Un avis sera également publié quinze jours avant le début de la concertation, par voie dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr et par voie d'affichage sur les lieux du projet, précisant les dates de début et de fin de la concertation.

2.2. Pour concerter

En vue de recevoir les observations et suggestions du public, un registre sera joint au dossier mis à disposition à Bordeaux Métropole aux heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'à la mairie de Talence.

La page dédiée au projet contiendra également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques. Les remarques pourront également être adressées au garant par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole DUPP service planification esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

De plus une réunion publique sera organisée.

2.3 Le bilan de concertation :

A l'issue de cette période, la concertation fera l'objet d'un bilan qui sera établi par le garant dans le délai d'1 mois. Il sera disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole. www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Dans le délai de 2 mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, Bordeaux Métropole publiera un bilan général assorti des mesures qu'elle jugera nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

b. Les étapes clés de la concertation

- **24 novembre 2017** : délibération de lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole (BM) dans le cadre d'une déclaration de projet relative au projet Bahia à Talence,
- **27 novembre 2017** : Saisine par BM de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par courrier,
- **6 décembre 2017** : Désignation de Julie Dumont, garante de la concertation par la CNDP,

- **Du 19 février au 9 mars 2018** : période de la concertation et mise à disposition du public des registres de participation au sein de Bordeaux Métropole et de la commune de Talence, ainsi que sur le site internet de la participation,
- **6 Mars 2018** : réunion publique, salle François Mauriac, rue du professeur Arnozan à Talence,
- **9 mars 2018** : fin de la concertation,
- **9 avril 2018** : mise en ligne du bilan de la garante,
- **8 juin 2018** : Arrêt du bilan de la concertation en conseil métropolitain.

III. Les outils de la concertation

Plusieurs outils permettant l'expression et l'information du public ont été mis en place au cours de la procédure de concertation dans le respect de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation.

A. Les moyens d'information

L'efficacité d'une démarche de concertation repose sur sa capacité à mobiliser les participants et à mettre à leur disposition l'information nécessaire à la bonne compréhension des enjeux soumis à discussion. Pour cet objectif, le dispositif de concertation s'est appuyé sur plusieurs outils :

- les supports presse et les annonces légales :

Une annonce concernant la tenue de la réunion publique est parue dans le journal Sud-Ouest ainsi qu'une actualité dans le magazine de la ville de Talence « Talence mag » de février 2018. Egalement, des annonces légales parues le 02 février 2018 dans le journal Sud-Ouest et le journal les Echos judiciaires ont permis d'informer le public de l'ouverture de la démarche de concertation et des modalités d'informations et d'expression. Cette annonce a été faite 15 jours avant le début du lancement de la concertation le 19 février 2018, comme le prévoit le code de l'environnement.

- les affichages :

Les habitants et usagers du territoire ont pu être également informés de l'ouverture de la démarche de concertation et de la tenue de la réunion publique par le biais d'affichages présents sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, à Bordeaux Métropole ainsi qu'au sein des mairies de Bègles, Talence et Villenave d'Ornon et dans différents lieux publics.

- le dossier accompagnant les registres de la concertation :

Le dossier de la concertation était disponible à Bordeaux Métropole, à la mairie de Talence ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

- le site internet de la participation de Bordeaux Métropole :

Bordeaux Métropole est doté d'un espace numérique dédié aux concertations qui émanent de l'EPCI. Cet espace permet pour chaque projet ou procédure de décrire le processus de concertation, son cadre et ses objectifs, d'annoncer les dates et lieux des réunions publiques. Cet espace permet, également, de mettre à disposition du public l'ensemble des informations et documents produits pour et pendant les événements publics (présentation, document de support de contributions, comptes-rendus, cartographie...). Ces documents constituent une base de données informative. Par ailleurs, cet espace est aussi dédié aux contributions du public, sous forme d'un forum, qui permet à la fois de poster des avis, de prendre connaissance des avis déjà déposés et de pouvoir réagir à l'ensemble des avis concernant le projet. Au sein de cet espace, une page dédiée à la mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet relative au projet Bahia sur Talence a été créé suite à la délibération de Bordeaux Métropole.

- La réunion publique :

La réunion publique a permis de donner l'information nécessaire à la bonne compréhension des enjeux et de l'avancement de l'étude. La garante de la concertation a animé la réunion publique en toute neutralité afin de donner la parole à tous les protagonistes du projet et aux citoyens qui le souhaitaient. Avant les échanges de questions/réponses, la réunion a débuté par une présentation du projet, de ses enjeux et des problématiques afférentes.

B. les moyens d'expression

La concertation de la mise en compatibilité du PLU pour le projet Bahia s'est appuyée sur plusieurs outils principaux :

- La mise à disposition d'un registre au sein de la Mairie de Talence et dans les locaux de Bordeaux Métropole,
- L'ouverture d'un espace dédié à cette concertation sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,
- La tenue d'une réunion publique,

a. Le registre de la concertation

Le registre de la concertation et son dossier ont été ouverts au sein de la mairie de Talence et à Bordeaux Métropole le 19 février 2018.

Le public a ainsi pu déposer des contributions sur les registres mis à sa disposition depuis l'ouverture de la concertation jusqu'à sa clôture, le 9 mars 2018.

b. le site internet

Les citoyens ont également eu la possibilité de contribuer sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole via l'espace dédié à la concertation de la mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet pour le projet Bahia. Cette page dédiée a été ouvert le 19 février 2018 et clôturé le 9 mars 2018. D'un point de vue légal, il a le même statut que les registres présents au sein de la mairie et de Bordeaux Métropole.

c. la réunion publique

La **réunion publique**¹ s'est tenue à la salle François Mauriac à Talence et a réuni environ deux cents personnes.

Cette réunion a été animée par la garante de la concertation, Julie Dumont et s'est déroulée en plusieurs temps :

- La réunion a été introduite par M. Mangon, vice président de Bordeaux Métropole en charge de l'urbanisme opérationnel et M. Sallaberry, Maire de Talence. Mme. Dumont, garante de la concertation a rappelé les objectifs et les règles à se donner pour la tenue de la réunion publique.
- Une présentation du projet et de la procédure de mise en compatibilité avec déclaration de projet et son contexte a été effectuée par divers acteurs. Mme Filet, directrice générale de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPB) a présenté les enjeux et les éléments du projet Bahia et M. Caze, directeur de l'urbanisme de Bordeaux Métropole a évoqué la procédure de mise en compatibilité du PLU en faisant le lien entre le projet Bahia et la nécessité de mise en œuvre de cette procédure d'évolution du PLU.
- Puis un échange s'est tenu entre les participants et les divers acteurs intervenant dans le cadre du projet. La garante de la concertation a établi des règles pour les prises de parole. A savoir, chaque personne qui s'exprime doit se présenter brièvement, exprimer sur un temps court des idées avec des arguments et l'acteur concerné par la thématique qui vient d'être soulevée apporte une réponse claire et la plus précise possible. Il y a eu 35 interventions de la part des participants et environ 25 prises de paroles d'acteurs du projet afin d'apporter des éléments de réponses.

¹ Procès verbale et diaporama de la réunion publique disponible sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr

- Par ailleurs, des fiches de contributions individuelles étaient disponibles pour l'ensemble des participants afin de notamment recueillir l'avis des personnes qui ne souhaitaient pas s'exprimer à l'oral. Nous avons recueilli 17 fiches de contributions écrites.

La concertation en résumé :

- ⇒ Du 19 février au 9 mars 2018
- ⇒ Le territoire

Le projet se situe sur la commune de Talence, membre de Bordeaux Métropole. Deux communes limitrophes de la ville de Talence sont susceptibles d'être affectées par le projet : Bègles et Villenave d'Ornon.

⇒ L'information

- 1 dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public présent à Bordeaux Métropole, à la mairie de Talence et sur le site internet de la participation de BM
- Affichage de la délibération prise par BM (à BM, Talence et sur le site de la participation)
- Avis publiés dans la presse locale précisant le début et la fin de la concertation et la tenue de la réunion publique.
- Affichage des informations liées à la concertation sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, à Bordeaux Métropole, au sein des mairies de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon et dans divers lieux publics.

⇒ La concertation

- Des registres de concertation présents à BM, mairie de Talence
- Registre dématérialisé sur site de la participation de BM
- La réunion publique

IV. Synthèse des principales remarques faites au cours de la concertation

A. Etat des lieux statistiques

Nombre de contributions par dispositifs de concertation

- Site de la concertation de Bordeaux Métropole : **113 avis et 40 réactions argumentées**
- Réunion du 6 mars 2018 : **environ 200 participants**
 - Nombre d'intervention à l'oral des participants : **35**
 - Contributions individuelles : **17**
- Registres de la concertation :
 - Registre BM : **0**
 - Registre Talence : **11**
- Mail ou courrier envoyés à la garante : **20**
- **Une pétition de 33 signataires**

Un total de **237** contributions argumentées.

B. Synthèse du contenu des contributions par grandes thématiques :

L'urbanisme (le patrimoine bâti et paysager, le confort des riverains), la localisation du projet, la mobilité et le stationnement, l'offre de soin, la gouvernance et le financement autour du projet sont les principales thématiques identifiées au cours de la concertation et au sein des différents supports de participation.

- **Urbanisme :**

Sous thème :

Patrimoine bâti et paysager

Pour certains participants l'évolution du PLU doit se faire afin que le projet soit réalisable. Ces participants voient dans ce projet une modernisation et une amélioration architecturale du bâti en précisant que le bâtiment 24 n'est plus adapté aux usages d'un hôpital, il doit être reconstruit aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ce qui n'est pas le cas ni de l'Hôpital Robert Picqué, ni de Bagatelle. Certains notent dans leurs contributions que bien qu'il soit important de conserver le patrimoine bâti, dans ce cas présent, il est important de permettre la restructuration de l'hôpital et quelques-uns nuancent en précisant qu'ils adhèrent toutefois au fait que des éléments de la façade

seront conservés comme témoignages d'un style de construction hospitalière inspiré de l'architecture britannique du début du XXème siècle.

Pour d'autres participants, au contraire, la destruction d'un bâtiment d'intérêt patrimonial n'est pas souhaitée et pour eux l'évolution du PLU ne doit donc pas avoir lieu. De la même manière, ils sont opposés à la destruction des espaces boisés classés et des arbres remarquables, notamment en ce qui concerne les vieux cèdres sur le site.

Confort des riverains (Densification, Nuisances liées aux travaux...):

Pour un certain nombre de participants, le projet aura un impact positif sur le quartier. Il induira son réaménagement, apportera un renouveau, du dynamisme. Le réaménagement du quartier en lien avec le projet permettra pour quelques participants l'amélioration de la circulation, de la desserte du quartier en transport en commun, de la mobilité douce et en matière de stationnement. Selon des contributions, le porteur de projet a prévu des parkings et solutions alternatives intéressantes (promotion du covoiturage et de l'utilisation de vélos avec la création de garage à vélo) afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le voisinage.

Beaucoup de participants s'inquiètent de la sur-densification du quartier qui connaît une problématique importante en termes de circulation et de stationnement. Ils sont en désaccord avec le projet immobilier Cogedim qui prévoit 243 logements à l'entrée du site de Bagatelle. Plusieurs participants s'interrogent sur la hauteur de ce projet qui leur paraît très importante et trouvent que ce bâtiment va renforcer le côté enclavé de la route de Toulouse. Egalement, ils regrettent la volonté de réduction de la végétation présente sur le site de Bagatelle en permettant la disparition d'un parc dont les habitants ont besoin. La majorité des participants regrettent le manque d'information en amont sur l'insertion urbaine du projet dans son environnement. Quant à d'autres ils se posent la question de la gestion de la phase des travaux afin que les riverains ne se soient pas trop impactés par les diverses nuisances (sonores, évacuation des déchets...).

- Localisation du projet / choix du site**

Pour de nombreux participants, le projet répond à un intérêt général répondant aux besoins d'offre de soin du territoire et permet une modernisation des infrastructures ; ils adhèrent au projet sans revenir sur sa localisation.

Cependant, pour un grand nombre de participants le choix du site de Bagatelle pour la réalisation du projet pose question et de fait s'oppose à l'évolution du PLU qui permettrait la réalisation du projet. Les participants se demandent pourquoi avoir choisi le site de Bagatelle, qu'ils jugent trop petit pour permettre la mise en œuvre du projet. Le site de Bagatelle se situe sur un terrain de 7 ha alors que le site de Robert Picqué comprend 25ha. Selon eux, le site de Bagatelle est également plus contraint que le site de Robert Picqué en termes de circulation et stationnement. En effet, des participants jugent le site de Bagatelle difficile d'accès dû à une forte circulation dans ce secteur notamment aux heures de pointes et des difficultés pour stationner. Certains participants pensent que le site de Robert Picqué, établissement public, aurait dû être privilégié pour la mise en œuvre du projet de fusion et de modernisation notamment afin de consolider l'offre publique de santé. Le partenariat public/privé est remis en question. Par ailleurs, le manque d'espace sur ce site et donc de la présence d'espace vert est ressenti par certains participants comme un frein au bien-être des patients et des usagers.

L'opacité sur les décisions prises pour la localisation du site revient souvent dans les arguments des participants. Certains évoquent la difficulté d'accès à l'information sur l'accord signé le 6 mars 2016 par les autorités de tutelle en présence d'élus girondins. Selon des participants un recours à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a été nécessaire pour en avoir une communication publique.

De plus, en lien avec le choix du site, certains participants s'inquiètent de la suppression des emplois de médecins militaires. Quant à d'autres, ils évoquent les aménagements récents qui ont été réalisés au sein de l'Hôpital Robert Picqué et notamment au niveau des urgences et le qualifie de gaspillage de l'argent public. A ce sujet, certains demandent pourquoi les deux sites ne sont pas conservés avec une répartition des spécialités sur chaque site. D'autres participants, en évoquant la question de la localisation, pensent et regrettent que la finalité de ce projet serait les restrictions budgétaires et la modification du rôle de l'armée. La question du devenir des terrains de Robert Picqué revient régulièrement dans les contributions des participants.

- **Déplacement/mobilité et stationnement :**

Une majorité de participants désapprouve la localisation du site en argumentant notamment sur la situation déjà très contrainte du quartier en matière de circulation et stationnement. Les participants étant pour la mise en œuvre du projet se posent tout de même des questions sur les aménagements prévus pour fluidifier la circulation et faciliter le stationnement du personnel, des usagers et des riverains.

Pour certains participants, des répercussions du projet se feront sentir sur le stationnement de proximité à Talence mais aussi sur les communes voisines, notamment à Bègles. Des participants craignent des stationnements « sauvages » dans les résidences privées et les rues aux alentours si le parking de Bagatelle et le stationnement dans le quartier deviennent payants. Certains participants insistent en affirmant qu'aujourd'hui le personnel de Bagatelle ne dispose pas de stationnement suffisant. D'autres participants insistent sur le fait que les transports en commun ne sont pas performants autour du site de Bagatelle, pas de tramway et présence d'une liane de bus, la liane 5, qui est en difficulté. Des participants regrettent également que le projet ne prévoit pas de couloir prioritaire pour le bus, les ambulances et les taxis et des dispositifs afin de favoriser les déplacements vélo.

Quelques participants trouvent au contraire que le porteur du projet a prévu des parkings supplémentaires et des solutions alternatives relativement intéressantes, telles que la promotion du covoiturage et de l'utilisation des vélos avec la création de garages à vélo afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le voisinage.

- **Offre de soin :**

La majorité des participants de la concertation reconnaît la nécessité d'accroître les capacités d'accueil et d'offre de soins sur le secteur sud de la métropole. Ils souhaitent le maintien d'une structure de soin polyvalente en secteur 1 et reconnaissent ce projet d'intérêt général. Plusieurs participants sont satisfaits de l'extension de la maternité avec un service de néonatalogie. La majorité des participants souhaite ou adhère au renforcement des pôles

d'expertises déjà reconnus (urgences, digestif, accompagnement de nos aînés, maternité, vasculaire), la contribution à la médecine des forces armées, le développement de la capacité de réponse médicale en cas de crise sanitaire majeure, la modernisation de l'outil de soins, un parcours patient coordonné et accompagné au plus près de ceux qui en ont besoin, une croissance des effectifs en personnel auprès du patient, le maintien et la pérennisation des emplois localisés. Certains participants sont également favorables au développement de l'enseignement soignant et à la formation continue médicale, paramédicale et le soutien du projet médical de la Fondation John Bost pour accompagner et soigner les personnes en situation de handicap.

Cependant, un grand nombre de participants s'inquiète de la qualité de l'offre de soin en faisant le lien entre la fusion des deux structures et l'augmentation importante de la population, de la perte annoncée d'une centaine de lits en hospitalisation au profit de l'ambulatoire, de la suppression des services apportés par l'héliport sur le site de Robert Picqué, de la suppression du département « santé voyages vaccinations » et du laboratoire d'analyse intégré de Robert Picqué, également de voir disparaître la seule structure départementale de référence pour faire face à des catastrophes, notamment dans le cadre NRBC (Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique). Certains participants sont sceptiques quant à l'annonce d'une offre de soin en secteur 1, quant au maintien de toutes les activités sociales, médico-sociales, crèche et formation infirmière sur le site de Bagatelle et quant au devenir du personnel de Robert Picqué. Par ailleurs, certains participants trouvent que le projet présenté n'offre pas de perspectives pour un futur développement sur les années à venir, sinon en hauteur, ce qui représente de fortes limites selon eux et impactera la qualité de l'offre de soin.

- **Gouvernance et divers (financements...)**

La majorité des participants évoque un manque de dialogue citoyen sur l'élaboration d'un projet, avec une concertation trop tardive dans le déroulement du projet. Avec des décisions prises en amont, notamment par le Ministère de la Défense qui ne permettent aujourd'hui seulement de discuter des modalités de mise en œuvre du projet.

Plusieurs personnes se sont questionnées lors de cette concertation sur le financement de ce projet. Certains demandent s'il y a eu un appel d'offre de passé pour un projet public, quelle est la part de financement de l'Etat dans le projet, si des études de financement prouvant les surcoûts annoncés sur le site de Robert Picqué existent, s'il existe un contrat juridique et financier de ce regroupement ou encore s'il est possible de connaître le prix de la mise à disposition des équipements Bahia pour R. Picqué, de connaître le prix de cession des 26 hectares de Robert Picqué. D'autres pensent que les coûts estimés sont faussés car seules les dépenses ont été prises en compte et que ne sont pas incluses les recettes procurées par la vente des terrains aux promoteurs immobiliers...

Des participants ont précisé que les administrateurs de Bagatelle sont bénévoles et la Fondation Maison de Santé de Bordeaux Bagatelle, reconnue d'utilité publique en 1867, ne distribue pas de dividendes lesquels sont intégralement réinvestis dans l'établissement. Le statut d'ESPIC de l'hôpital de Bagatelle en fait une institution à but non lucratif au service de l'intérêt collectif. Ils précisent également, que si la Fondation a été créée par la communauté protestante au XIXème siècle, ses valeurs la conduisent à mettre en œuvre les principes de la laïcité républicaine.

C. Synthèse des recommandations de la garante :

Au sein de son bilan de la concertation, la garante a formulé certaines recommandations aux différents maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet (groupement Bahia, Ville de Talence et Bordeaux Métropole), chacun à hauteur de ses compétences et de son rôle dans le projet de regroupement :

- Apporter des réponses argumentées et communiquer les études disponibles,
- Ouvrir d'autres espaces de concertation complémentaires,
- Prendre des engagements auprès des riverains.

V. Mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation :

Au regard des enseignements de la concertation préalable et des recommandations de la garante, Bordeaux Métropole propose de mettre en place dans le cadre de la poursuite du projet Bahia à Talence des mesures afin de prendre en compte les attentes et inquiétudes des participants. Ces mesures s'inscrivent dans le champ de ses compétences. La ville de Talence et la Maison de Santé Protestante Bagatelle font également part de mesures complémentaires qui relèvent de leurs compétences respectives. Chaque acteur s'engage pour ce qui relève de ses compétences.

⇒ Sur les enjeux liés au patrimoine bâti et paysager

La prise en compte du patrimoine a été évoquée lors de cette concertation. L'ajustement de la fiche de protection patrimoniale et paysagère E2056, se fera de manière « restreinte » pour s'adapter au besoin strict du projet.

La fiche E2056, qui porte sur l'ensemble de la propriété de Bagatelle, prévoyait déjà dans son écriture initiale la protection des masses boisées et des arbres remarquables, en permettant toutefois qu'au regard du projet ils soient déplacés ou remplacés par des sujets de même essence et dont la taille garantisse le maintien de la qualité paysagère. Ces prescriptions paysagères seront conservées. Les seuls ajustements concerteront le bâtiment 24.

⇒ Sur les enjeux liés aux problématiques de circulation et stationnement sur le site de projet et d'une manière plus globale sur les quartiers environnants :

- Circulation

Les entrées et sorties du quartier seront régulées par des ronds-points au niveau des intersections des rues Robespierre et Frédéric Sévène qui sont actuellement en phase d'études et devraient être opérationnels d'ici 2022. Le giratoire au niveau de la rue

Robespierre réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (BM) sera financé pour une partie par La Maison de Santé Bordeaux Bagatelle et pour une autre partie par Bordeaux Métropole.

Une fiche de co-développement sur la commune de Talence a été votée en conseil métropolitain permettant la mise à l'étude de la requalification de la rue Frédéric Sévène entre la route de Toulouse et le petit chemin d'Ars. L'objectif est de permettre le réaménagement de la rue en créant un espace partagé piéton/deux roues sur le trottoir.

La problématique des flux de circulation au sein du quartier sera prise en compte par la requalification générale de la route de Toulouse sur tout son tracé, du pont de la Maye jusqu'aux boulevards, en lien avec les communes limitrophes afin de fluidifier le trafic, d'améliorer la vitesse commerciale de la liane 5 et de réaliser des cheminements cyclables.

Bordeaux Métropole (BM) s'engage à mettre à disposition du public sur son site internet de la participation l'étude réalisée par un prestataire extérieur sous maîtrise d'ouvrage BM concernant l'optimisation de la liane 5 au droit du projet Bahia.

La prise en compte de la mobilité du personnel de Bagatelle est un enjeu. Il est prévu la mise en place d'un Plan de mobilité (anciennement Plan de déplacements d'entreprise). Un prestataire extérieur accompagnera Bagatelle dans sa mise en œuvre et son animation. Le Plan de mobilité (PDE) sera finalisé avant la fin de l'année 2018.

○ Stationnement

Une étude pour affiner les besoins en stationnements sur le site de Bagatelle et sur les quartiers voisins de l'opération vient d'être relancée par le porteur du projet. Le prestataire en charge de l'étude doit rendre ses résultats dans les prochains mois.

La mairie de Talence a travaillé sur une politique de stationnement à l'échelle de la commune et a notamment présenté lors d'une réunion publique, le 21 mars 2018, la mise en place d'une zone bleue réglementée pour les secteurs de Bagatelle et de Cauderes. Le règlement intègre deux autorisations de stationnement permanent par foyer et 1h30 de stationnement pour les visiteurs afin de favoriser à la fois la vie de quartier et les consultations ou visites à l'établissement hospitalier. La mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau les quartiers voisins de l'opération en septembre, pour évoquer ces questions, munie des résultats de la nouvelle étude de stationnement menée par Bagatelle.



Sur les enjeux liés au confort des riverains et des patients

Lors de la concertation l'incertitude et l'inquiétude des riverains notamment liées à la phase de travaux sont ressorties. Un des enjeux pour les différents partenaires du projet est de coordonner au mieux les divers chantiers du projet afin de limiter au maximum la gêne pour les habitants. Pour cela, il est prévu que Bagatelle lance une consultation afin de se doter d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux qui sera effectuée par un prestataire extérieur.

La ville a également prévu d'adopter lors d'un prochain conseil municipal une charte des chantiers à faibles nuisances en cours d'élaboration qui s'appliquera aux constructions de l'opération Bahia.

Par ailleurs, des prescriptions ont été inscrites dans l'arrêté de permis de construire COGEDIM pour la limitation des bruits du chantier.

⇒ **Sur les enjeux de Gouvernance**

Bordeaux Métropole s'engage à tenir informé le public sur les sites internet de la participation www.participation.bordeaux-metropole.fr et de Bordeaux Métropole www.bordeaux-metropole.fr des avancées de la procédure de mise en compatibilité du PLU.

La Maison de Santé Protestante Bordeaux Bagatelle (MSPB) a mis à disposition du public un registre au sein de la maison du projet « Bagatelle 2022 » permettant de recueillir les demandes d'information. Ce registre est également disponible sur le site internet www.bagatelle-2022.fr. La MSPB s'engage à répondre à toutes les questions. L'ensemble des questions et des réponses apportées sera disponible et consultable sur le registre à la maison du projet.

La MSPB envisage d'organiser des ateliers riverains d'ici la fin 2018, dont les thèmes sont en cours de finalisation (présentation de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet et d'un dispositif de médiation avec les riverains, présentation de la fondation John Bost...) Ce type d'ateliers sera reconduit annuellement tout au long du projet.

Comme annoncé dans la thématique stationnement, la mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau, courant septembre 2018, les habitants des quartiers voisins du projet Bahia concernant les questions de stationnement et de circulation. A cette occasion, la MSPB communiquera notamment sur les études concernant le stationnement et la circulation qui doivent être réactualisées dans les prochains mois.



Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84

F. 05 56 96 19 40

www.bordeaux-metropole.fr